

Soutien à la production de fiction audiovisuelle

CICLIC

Présentation du dispositif

Accompagner et soutenir l'activité de la filière professionnelle régionale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernés les producteurs audiovisuels et les techniciens de plateau ou de post-production.

— Critères d'éligibilité

Le projet doit être porté par une société de production dont l'objet principal est la production d'œuvres audiovisuelles. Les sociétés de production qui déposent doivent avoir leur siège social en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

La demande de subvention devra être effectuée par une structure de production intervenant au titre de producteur ou coproducteur délégué (sur présentation d'un contrat). Le producteur devra assumer la responsabilité financière, technique et artistique du projet et présenter un contrat de cession de droits signé avec le ou les auteur(s)/réalisateur(s) du projet.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La production de programmes audiovisuels est proposé pour accompagner la fabrication, sur le territoire régional, d'œuvres de fiction (unitaires ou séries) destinées à être diffusées sur les écrans de télévision ou sur internet.

Les œuvres déposées doivent :

- répondre aux conditions d'éligibilité aux aides à la production des œuvres audiovisuelles du CNC (Fonds de Soutien Audiovisuel (FSA) télévisé),
- avoir une durée minimum de 52min pour les unitaires et de 26min cumulées minimum pour les séries,
- avoir fait l'objet de l'engagement d'un apport numéraire d'un diffuseur télévisuel (hertzien, câblée ou numérique).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Montant des aides :

- 100 000 € maximum pour les fictions unitaires (52 min et plus),
- de 26 000 € à 200 000 € pour les séries (26 min cumulées et plus).

Le producteur devra justifier de dépenses régionales d'un montant d'au moins 100% de l'aide régionale attribuée.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le dépôt pour le soutien à la production de fiction TV se fait [en ligne](#), au fil de l'eau tout au long de l'année (suivant les enveloppes restant à accorder, et suivant le calendrier des tournages).?

Ne pas avoir démarré le tournage à la date de dépôt du dossier.

Ciclic Centre-Val de Loire organisera jusqu'à 2 commissions par an, en fonction des dossiers déposés, afin de s'adapter au mieux aux impératifs calendaires des sociétés de production déposantes.?

Organisme

CICLIC

- 24 rue Renan
37110 CHÂTEAU-RENAULT CS 70031
Téléphone : 02 47 56 08 08
Télécopie : 02 47 56 07 77

Déposer son dossier

- <https://fs21.formsite.com/centreimages/zjac49txyt/index>

Liens

- [FAQ : Aide sélective pour les projets de fiction télévisée](#)

Fichiers attachés

- [Liste des documents à joindre à la demande](#) (12/10/2023 - 75.4 ko)